

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 26 MAI 2014, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DE L'HOTEL DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 136 citoyennes et citoyens

A 20h03, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée. Il doit excuser M. Eric Heyd, Conseiller communal. Les débats devront être empreints de sérénité et de respect mutuel de la part de chacun. Des micros sont à disposition. M. Daniel Tercier prie les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N°20 du 16 mai 2014, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen de Vuadens. Deux personnes s'annoncent, à savoir les représentants de la presse que M. Daniel Tercier salue. Tous les autres participants sont habilités à se prononcer.

Sont nommées en qualité de scrutatrices et membres du bureau :

- Mme Colette Thomas, Ch. de la Grangette 14
- Mme Sandy Maillard, Rte des Colombettes 26
- Mme Huguette Gremaud, Ch. de Plaisance 2
- Mme Catherine Gremaud, Rte Principale 237
- Mme Imelda Moura, Le Dally 70
- Mme Cindy Moret, Le Rialet 28

Les scrutatrices sont priées de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Elles doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2013
2. Comptes 2013 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2013 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Crédit pour la rénovation du réseau d'eau du secteur "Plan-Condémine"
5. Crédit pour le raccordement des eaux usées du secteur "Les Creux"
6. Crédit pour le raccordement des eaux usées du secteur "Les Vernes "
7. Reconstruction de la buvette du FC - cautionnement et participation de la commune
8. Modification des limites communales Bulle-Vuadens
9. Décision sur la mise en votation d'un Conseil général
10. Informations
11. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque et sont acceptés.

du 26 mai 2014

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2013.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal et sur le site Internet de la commune.

Aucune autre remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

Tractandum 2.- Comptes 2013 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Pour 2013, le résultat de fonctionnement du Foyer St-Vincent est de Fr. 1'053.85 pour un total des produits Fr. 4'978'115.45 et des charges pour Fr. 4'977'061.60.

Par projection à l'écran, M. Paul-Henri Donzallaz fournit les détails suivants :

Considérons tout d'abord les charges : Les comptes 2013 du Foyer St-Vincent sont établis sur la base de 40 lits médicalisés EMS.

Salaires et charges du personnel : Dans le montant total des charges, les charges du personnel, sans les charges sociales, représentent Fr. 3'566'008.20. C'est le plus gros poste du compte de fonctionnement. L'établissement comptait 76 collaboratrices et collaborateurs et 6 étudiants en 2013.

Alimentation et boissons : Fr. 199'578.70

Entretien et réparations de l'immeuble, des installations et véhicules : Fr. 78'252.05

Une réserve a été constituée pour le changement de la chaudière et de l'ascenseur pour Fr. 35'000.--. Pour le reste, que de petites dépenses.

Une autre provision, qui apparaît au passif du bilan, est celle pour l'achat de machines qui passe de Fr. 15'000.-- à Fr. 47'000.--

Du côté des produits, les recettes atteignent Fr. 4'978'115.45.

Taxes et locations de logement des résidents :

Taxes de pension EMS : Fr. 1'281'896.--.

Pour 2013, 14'567 nuitées à Fr. 88.-- ont été facturées.

Taxes de soins LAMal (forfait assurance-maladie) : Fr. 1'101'319.20

Ce poste contient les taxes de soins fixées par les caisses maladies selon les 12 échelons du niveau de dépendance des résidents. Le 20 % est à la charge du résident et le solde partagé entre les caisses maladie et l'Etat à raison de 14'496 nuitées.

Taxe frais d'accompagnement : Fr. 610'520.70

Ce poste contient les taxes de frais d'accompagnement fixées selon les salaires du personnel soignant d'il y a deux ans en arrière. Ces taxes sont également réparties selon les 12 échelons de dépendance des résidents à raison de 14'496 nuitées.

du 26 mai 2014

Forfait médicaments et matériel : Un montant forfaitaire de Fr. 7.50 par jour et par résident est facturé.

Recettes de la cafétéria : Fr. 38'881.55 (2012 = Fr. 29'494.15). L'année 2013 se solde par de très bonnes ventes à la cafétéria pour Fr. 16'632.-- et les repas de l'Accueil extra-scolaire de Fr. 19'899.--.

Le résultat net de 2013 présente un excédent de produits de Fr. 1'053.85.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz de ses explications et donne la parole à la Commission financière.

M. Claude Thürler donne connaissance du rapport de ladite commission :

Alors que le budget prévoyait un résultat positif de Fr. 297.91, les comptes présentent un excédent de produits de Fr. 1'053.85.

Sur la base du rapport du 23 avril 2014 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2013 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

Toutefois, la Commission financière se permet de préciser que les bonnes règles de gouvernance doivent être respectées et que les engagements non budgétisés doivent être soumis à la Commission administrative du Foyer.

Au nom de la Commission financière : Claude Thürler / Vincent Genoud

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes du Foyer St-Vincent.

La parole n'est pas demandée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas requis. Les comptes 2013 du Foyer St-Vincent sont acceptés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Comptes 2013 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, responsable des finances.

Fonctionnement

Le total des dépenses se monte à Fr. 8'983'656.74 et les recettes à Fr. 8'994'322.92. Le résultat de fonctionnement pour 2013 est un bénéfice de Fr. 10'666.18. Outre ce résultat, ont été comptabilisés des amortissements supplémentaires pour Fr. 5'793.-- et la constitution d'une réserve d'environ Fr. 350'000.-- pour la revalorisation des bâtiments.

Dans ses explications suivantes, M. Paul-Henri Donzallaz se borne à présenter les comptes les plus significatifs, partant du fait que les comptes de fonctionnement et des investissements étaient en consultation au secrétariat communal et publiés sur le site internet communal.

Administration	Dépenses	Fr. 1'619'862.72
	Recettes	Fr. 1'065'135.00

<u>Traitement du Conseil communal,</u> <u>jetons de présence et déplacements</u>	Fr. 93'625.55
---	---------------

Afin de comparer la charge qu'engendrent les autorités, ces 3 comptes ont été additionnés.

du 26 mai 2014

Propres prestations pour investissements Fr. 18'232.15

Ordre public	Dépenses	Fr. 105'324.80
	Recettes	Fr. 59'009.85

Frais de tutelle Fr. 30'083.45

C'est la dernière fois que ce compte est présenté sous cette forme. En effet, dès le 1^{er} janvier, un service fonctionne pour les communes de Vulruz à Vuippens, sauf Bulle et Morlon. Mme Patricia Zurbuchen est l'une des 4 collaboratrices de ce nouveau service mis en place à la modification de la loi.

En 2013, 15 pupilles, qui résident sur notre commune, ont été suivis financièrement. Dorénavant, la Commune participera à un pot commun.

Police du feu

En 2013, l'Etat-major de notre corps de sapeurs-pompiers a utilisé 49.5 % du budget.

Voici les raisons :

- La volonté du Conseil communal est de diminuer l'effectif de notre corps puisqu'une collaboration avec les communes voisines a été créée depuis déjà un certain temps et que chacune intervient chez l'autre.
- Les frais de cours pour l'obtention du permis poids lourd n'ont pas dû être engagés.
- Les achats de matériel sont fortement réduits.

Sur le graphique présentant l'évolution des comptes de ces 5 dernières années, il est constaté que les charges de ce dicastère restent régulières, à part 2012.

Enseignement et formation	Dépenses	Fr. 2'729'652.39
	Recettes	Fr. 237'865.50

Cycle scolaire obligatoire Fr. 1'517'422.05

Dans ce groupe de comptes, les montants effectifs utilisés pour les fournitures scolaires ont pu être conservés en deçà du budget notamment grâce à la vigilance du corps enseignant pour près de Fr. 17'000.--.

L'autre compte relativement bien maîtrisé est « indemnités sports et loisirs » puisqu'il se clôture par Fr. 31'700.-- dépensés au lieu de Fr. 42'000.-- au budget.

Accueil extrascolaire Fr. 87'140.55

Sur l'écran, les chiffres sont en rouge puisqu'il s'agit de recettes. Elles sont inférieures au budget d'environ Fr. 33'000.--.

Cette différence trouve explication dans deux comptes :

- Le subventionnement de l'OFAS. Le budget est resté identique à celui de 2012. Les informations des services de la Confédération n'ont été obtenues que très tard.
- Contribution des parents. La fréquentation de l'AES est un paramètre non maîtrisable lors de l'établissement du budget. La facturation est établie en tenant compte des revenus imposables des parents.

Entretien et rénovation du complexe Fr. 47'703.89

Il a été constaté que de l'humidité pénétrait dans le complexe au niveau du 1^{er} étage, côté église. Après expertise, le constat était indéniable, l'étanchéité était en mauvais état et a dû

du 26 mai 2014

être rapidement remplacée dans l'objectif de ne pas accélérer la détérioration de cet immeuble. La Commission financière a été informée de cette dépense. Un câble chauffant d'une valeur de Fr. 2'460.-- a été installé. De plus, l'adoucisseur d'eau pour Fr. 3'000.-- et un store pour Fr. 2'678.-- ont été remplacés.

Culte, culture et loisirs	Dépenses	Fr. 164'593.35
	Recettes	Fr. 6'023.70

<u>Sociétés à but culturel</u>		Fr. 13'114.--
--------------------------------	--	---------------

<u>Sociétés sportives</u>		Fr. 9'290.--
---------------------------	--	--------------

Transports et communications	Dépenses	Fr. 666'222.20
	Recettes	Fr. 30'885.90

<u>Entretien des routes et éclairage</u>		Fr. 66'243.25
--	--	---------------

<u>Déblaiement, sablage et protection hivernale</u>		Fr. 67'920.35
---	--	---------------

<u>Salaires pour l'entretien des routes</u>		Fr. 169'217.90
---	--	----------------

<u>Salaires pour la neige</u>		Fr. 36'263.--
-------------------------------	--	---------------

Ces quatre comptes concernent l'entretien des routes et le déneigement hivernal. En les regroupant, cela permet de mieux se rendre compte de l'engagement à consentir pour les routes. Le dépassement n'est que de 5.5 % pour un dicastère qui dépend beaucoup de la météo. Les dures conditions de neige du printemps dernier concernent les comptes 2013. Ces comptes sont plutôt bien maîtrisés, en termes de respect du budget.

<u>Location des abonnements généraux CFF</u>		Fr. 25'240.--
--	--	---------------

La Commune a de nouveau rencontré un vif succès avec la vente des cartes journalières CFF. Seules 92 journées sont restées invendues sur les 720. Le prix de la carte est de Fr. 40.--. Lorsque l'impact de l'augmentation des prix discutée début mai par les CFF sera connu, une information sera communiquée.

Protection et aménagement de l'environnement

	Dépenses	Fr. 962'762.40
	Recettes	Fr. 837'067.05

<u>Approvisionnement en eau</u>		Fr. 331'784.80
---------------------------------	--	----------------

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %)

Sans l'attribution à la réserve de Fr. 124'843.70, le taux de couverture atteindrait 160.35 %.

L'excédent permet, si ce n'est pas une réparation extraordinaire, de constituer la masse financière pour moderniser le réseau d'eau qui devient très ancien.

<u>Vente d'eau</u>		Fr. 209'292.--
--------------------	--	----------------

Le chiffre d'affaires de ce compte est meilleur que prévu au budget. Le volume facturé se monte à 139'528 m³ pour une prévision de 135'000 m³.

La provision 2013 est de Fr. 2'333.62. Lors de la présentation du budget 2014, la provision a été utilisée pour le renouvellement de plusieurs conduites, la dernière devant être financée par un emprunt. Tenant compte du versement 2013, la réserve est d'un peu plus de Fr. 2'000.--. La réserve pour le nouveau réseau, quant à elle, atteint Fr. 250'000.--.

<u>Protection des eaux</u>		Fr. 272'524.80
----------------------------	--	----------------

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %).

Sans le versement à la réserve de Fr. 60'582.25, le taux de couverture atteindrait 128.58 %.

Au 31 décembre 2013, la provision se montait à Fr. 220'268.93.

du 26 mai 2014

Entretien et rénovation des installations Fr. 67'919.40

Dans le budget figure la troisième étape de curage et contrôle vidéo du réseau. Le coût a été de Fr. 22'331.--. Le raccordement du quartier des Moret a coûté Fr. 16'000.-- à charge de l'exercice sous revue. Les travaux sur le réseau se sont montés à plus de Fr. 25'000.--.

Frais d'exploitation et d'amortissement des installations de la STEP

Il faut constater que la somme est au-dessous du budget. Un versement de Fr. 11'460.-- en participation aux frais pendant la nouvelle construction sera demandée dès cette année.

Autorisations de construire Fr. 12'845.--

En 2013, 13 permis pour des immeubles ou villas et 40 permis pour des constructions de minime importance ont été délivrés.

Economie	Dépenses	Fr. 91'091.05
	Recettes	Fr. 48'020.--

Triage forestier de la Sionge Fr. 41'976.30

Les comptes du Triage bouclent l'année 2013 avec les montants suivants :
Fr. 96'351.40 de bénéfice distribué aux membres (la part de Vuadens est de 47.74 %)

Auparavant, Fr. 240'000.-- d'amortissement sur la Menzi ont été comptabilisés et une réserve LPP de Fr. 20'000.-- a été constituée.

La provision pour l'achat de la Menzi de Fr. 100'000.-- a été dissoute.

Entretien de la route forestière Rive gauche de la Trême Fr. 34'345.45

Un entretien plus important que prévu a été réalisé sur cette route.

Finances et impôts	Dépenses	Fr. 1'041'876.68
	Recettes	Fr. 6'681'257.12

Pertes sur débiteurs Fr. 45'112.80

Un montant d'environ Fr. 15'000.-- de pertes a été comptabilisé en 2013. La provision pour pertes sur débiteurs se monte à Fr. 520'000.-- ou 24.6 % du total des débiteurs.

Impôts

Les principales rubriques de ce chapitre sont les suivantes :

- l'impôt sur le revenu Fr. 4'011'331.45

Ce montant est inférieur au budget de 0.70 %. C'est un signe que la tendance à la croissance se ralentit. Fr. 100'000.-- de moins d'impôts sur le revenu ont été enregistrés par rapport à 2012. Le Conseil communal est conscient de cette situation et reste attentif à l'évolution de la population.

- l'impôt sur le bénéfice Fr. 161'402.35

- l'impôt sur le capital Fr. 68'033.05

- la contribution immobilière Fr. 259'633.30

Le taux à Vuadens est de 1 ‰ sur 3 ‰ au maximum. Vuadens est la dernière commune de la Gruyère avec le taux le plus bas. (Sur le canton, seules 19 communes pratiquent encore ce taux).

Les impôts sur les véhicules ont rapporté Fr. 232'500.-- pour un montant de Fr. 204'000.-- inscrit au budget.

Pour répondre à la question de M. Sylvestre Moret lors de l'assemblée du printemps dernier, voici l'évolution de ces impôts depuis 2010 :

du 26 mai 2014

- En 2011, le budget était de Fr. 4'500.-- de plus qu'encaissé.
- En 2012, année de l'implantation d'une des deux sociétés en question, l'augmentation est restée discrète, seulement 5.33 %.
- Pour l'année dernière, ce sont Fr. 27'000.-- de plus qu'en 2012 qui ont été comptabilisés, soit 13 % d'augmentation.
- Au budget 2014, suite aux mesures d'économie de l'Etat, la part de rétrocession de la Commune passera de 30 à 20 %. Mais cette diminution sera en partie compensée par une augmentation de 10 % à charge des usagers.

Evolution de la dette communale

Selon le tableau présenté à l'écran, la dette par habitant, depuis 2008, a évolué comme suit :
En 2008, elle se montait à Fr. 1'339.--, pour atteindre un pic à Fr. 2'341.-- l'année suivante et retomber en 2012 à Fr. 1876.-- par habitant. A la fin du dernier exercice, la dette atteignait Fr. 2'403.-- par habitant.

Le Conseil communal estime que, depuis quelques années, la dette reste stable. En 2013, elle n'augmente que de Fr. 300'000.-- environ. En revanche, ce sont les disponibilités qui diminuent de plus d'un million de francs

Immeubles	Dépenses	Fr. 174'085.55
	Recettes	Fr. 159'609.--

Entre autres, les travaux suivants ont été affectés aux immeubles en 2013, soit :

- Le Manoir : Fr. 5'392.45 pour le chauffage et Fr. 2'073.-- pour échange d'appareils;
- Café de la Gare : total de charges d'entretien pour Fr. 27'000.--, pour un montant au budget de Fr. 38'600.--;
- Salle communale : Fr. 11'977.10 pour le chauffage, Fr. 4'768.40 pour l'électricité et Fr. 9'254.30 de travaux du personnel communal.

<u>Compétences du Conseil communal</u>	Fr. 19'302.85
--	---------------

Une réserve de Fr. 350'000.-- a été constituée pour le déplacement de l'édilité.

Fonctionnement :

Total des recettes	Fr. 8'994'322.92
Total des dépenses	Fr. 8'983'656.74

Bénéfice de fonctionnement	Fr. 10'666.18
	=====

Investissements :

Total des dépenses	Fr. 1'814'846.95
Total des recettes	Fr. 111'463.65

Nouveaux investissements	Fr. 1'703'383.30
	=====

Bilan au 31 décembre 2013

Total de l'actif	Fr. 11'560'546.10
Total du passif	Fr. 11'266'226.15

Fortune nette	Fr. 294'319.95
	=====

du 26 mai 2014

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2013	Fr.	294'319.95
Fortune nette au 31 décembre 2012	Fr.	283'653.77

Augmentation de fortune	Fr.	10'666.18
		=====

Comptes du Fonds Louis Guigoz

Le compte de fonctionnement du Fonds Louis Guigoz se présente de la façon suivante :

Les produits, tels que les intérêts des capitaux versés par la commune au taux de 3.5 %, taux préférentiel en raison du caractère d'encouragement aux jeunes étudiants et apprentis, sont de Fr. 8'555.95 et la subvention communale de Fr. 2'600.--, inchangée depuis de nombreuses années.

La principale utilisation est représentée par les montants des bourses d'études que la Commission du Fonds octroie aux jeunes étudiants ou apprentis pour Fr. 12'700.--.

Le résultat de l'année dernière est une perte de Fr. 1'637.75. L'augmentation des bourses octroyées correspond à la différence de ce résultat.

Les comptes 2013 du Fonds Louis Guigoz bouclent comme suit :

Total des dépenses	Fr.	12'793.70
Total des recettes	Fr.	11'155.95

Perte de l'exercice	Fr.	1'637.75
		=====

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2012	Fr.	249'994.40
Fortune nette au 31 décembre 2013	Fr.	248'356.65

Diminution de fortune	Fr.	1'637.75
		=====

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Monsieur Claude Thürler donne connaissance du rapport de la Commission financière : Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 246'121.60, les comptes présentent un excédent de produits Fr. 10'666.18. Sur la base du rapport du 26 mars 2014 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2013 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels que présentés. Au nom de la Commission financière : Claude Thürler / Vincent Genoud

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes de la Commune et du Fonds Louis Guigoz.

La parole n'est pas demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte les comptes 2013 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz par main levée à l'unanimité.

du 26 mai 2014

Tractandum 4.- Crédit pour la rénovation du réseau d'eau du secteur "Plan-Condémine".-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer

En 2012, le Conseil communal a procédé à une première étape de renouvellement de la conduite d'eau potable de ce secteur.

Lors du raccordement sur le réseau existant vers le garage Andrey, il a été constaté que le deuxième tronçon de la conduite existante était en mauvais état.

Le Conseil communal avait demandé à l'assemblée communale du 4 décembre 2013 un crédit d'investissement se montant à Fr. 120'000.--

A ce jour, les travaux n'ont toujours pas été réalisés car, cet hiver, nos employés sont intervenus à deux reprises sur le tronçon se situant entre la propriété de M. Roland Moret et la propriété de M. et Mme Lionel et Nathalie Progin, à la Condémine. L'année passée, nos employés sont aussi intervenus sur le terrain de M. Charles Dupasquier pour réparer la conduite d'eau potable.

Au vu de ces interventions, le Conseil communal a fait procéder à une nouvelle étude pour le tronçon situé entre le garage Andrey et la propriété de M. Charles Dupasquier et vous propose donc le remplacement de la conduite sur tout ce secteur.

Les travaux sont planifiés pour l'automne 2014.

L'investissement demandé à l'assemblée du 4 décembre 2013 devient caduc.

Le nouvel investissement demandé s'élève à Fr. 235'000.--

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le plan financier

Investissement	Fr. 235'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr. 235'000.--
Intérêts 3 %	Fr. 7'050.--
Amortissement sur 25 ans (4 %)	Fr. 9'400.--
Charge annuelle	Fr. 16'450.--

La parole est donnée à la Commission financière pour son préavis.

M. Claude Thürler rapporte que, dans le cadre de son mandat légal, la Commission financière a procédé à l'examen des dossiers d'investissements de la Commune qui sont présentés à la présente assemblée. Concernant le crédit pour la rénovation du réseau d'eau du secteur "Plan-Condémine", demandé à raison de Fr. 235'000.--, la Commission financière donne un préavis favorable.

M. Daniel Tercier remercie la Commission et ouvre la discussion concernant cette demande de crédit.

M. Jean-Marc Ropraz : pourquoi fait-on un emprunt bancaire puisqu'on vient d'annoncer des réserves de Fr. 250'000.-- pour le réseau d'eau potable.

M. Paul-Henri Donzallaz : la réserve de Fr. 250'000. -- est calculée pour le remplacement du nouveau réseau d'eau. C'est un plan financier qui a été fait par l'ingénieur et qui va permettre de renouveler ces installations dans 35 ou 40 ans.

du 26 mai 2014

M. Jean-Marc Ropraz : mais il y a un autre point où vous marquez "Réserve pour aménagement réseau d'eau : Fr. 610'000.--".

M. Paul-Henri Donzallaz : cette réserve concerne les eaux usées.

M. Jean-Marc Ropraz : pas précisé mais marqué "réseau d'eau". Dès lors, pourquoi faire des dettes ?

M. Paul-Henri Donzallaz : l'automne dernier, plusieurs investissements ont été votés et seront prélevés sur la réserve du réseau d'eau au moment de leurs réalisations. Ces montants ne sont, bien entendu, pas encore comptabilisés puisque les travaux ne sont pas encore effectués mais la réserve va tomber à environ Fr. 2'000.--. Il est donc nécessaire de tenir compte des dépenses votées antérieurement pour planifier les nouveaux financements. Si de nouvelles réserves peuvent être constituées, elles seront évidemment utilisées avant de contracter des emprunts.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. L'assemblée communale accepte le crédit pour la rénovation du réseau d'eau du secteur "Plan-Condémine" par main levée à la majorité (1 opposition).

Tractandum 5.- Crédit pour le raccordement des eaux usées du secteur "Les Creux".-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer

Le Conseil communal a été interpellé à maintes reprises concernant des matières fécales déversées dans le Russon par un collecteur communal. Suite à des recherches, il s'est avéré que ces matières provenaient de propriétés situées dans le secteur des Creux. Afin de protéger nos cours d'eau et d'assainir nos eaux usées selon les dispositions légales en vigueur, la Commune doit prolonger les collecteurs existants pour raccorder toutes ces propriétés aux égouts publics. Tous les propriétaires concernés ont été informés.

Investissement demandé : Fr. 255'000.--

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le plan financier

Investissement	Fr. 255'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr. 255'000.--
Intérêts 3 %	Fr. 7'650.--
Amortissement sur 25 ans (4 %)	Fr. 10'200.--
Charge annuelle	Fr. 17'850.--

La parole est donnée à la Commission financière pour son préavis.

M. Claude Thürler : concernant le raccordement des eaux usées du secteur "Les Creux", pour un montant de Fr. 255'000.--, la Commission financière émet un préavis favorable.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant le raccordement des eaux usées du secteur "Les Creux".

M. Jean-Marc Ropraz : C'est le même cas que précédemment puisqu'il y a une réserve pour l'épuration de Fr. 461'000.--.

M. Paul-Henri Donzallaz : la réponse est identique à la précédente, à savoir que si la réserve est suffisante, le prélèvement s'effectuera d'abord sur cette réserve.

M. Jean-Marc Ropraz : alors, présentez l'objet correctement à l'assemblée en disant que le montant sera prélevé sur la réserve. On ne peut pas faire un emprunt quand on a des réserves de Fr. 460'000.--. C'est pas crédible.

du 26 mai 2014

Aucune autre question n'est posée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. L'assemblée communale accepte le crédit pour le raccordement des eaux usées du secteur "Les Creux" par main levée à la majorité (6 oppositions).

Tractandum 6.- Crédit pour le raccordement des eaux usées du secteur "Les Vernes".-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer

Construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur "Les Vernes"

Règlement cantonal sur les eaux du 21.06.2011

Article 15 : Prise en charge des eaux polluées pour les groupes de bâtiments isolés.

Les groupes de bâtiments isolés comptant au moins cinq bâtiments habités en permanence qui ne sont en principe pas distants entre eux de plus de 100 mètres doivent faire partie des périmètres à l'intérieur desquels les réseaux d'égouts publics doivent être construits.

Dans ce secteur, le Conseil communal doit assainir les eaux polluées comme indiqué dans le texte du règlement cantonal.

Investissement demandé : Fr. 285'000.--

Tous les propriétaires concernés ont été informés.

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le plan financier

Investissement	Fr. 285'000.--
Financement par emprunt bancaire si les réserves ne suffisent pas à financer cet objet	Fr. 285'000.--
Intérêts 3 %	Fr. 8'550.--
Amortissement sur 25 ans (4 %)	Fr. 11'400.--
Charge annuelle	Fr. 19'950.--

La parole est donnée à la Commission financière pour son préavis.

M. Claude Thürler : pour le crédit pour le raccordement des eaux usées du secteur "Les Vernes", pour un montant de Fr. 285'000.-- et après avoir utilisé les réserves, la Commission financière donne un préavis favorable.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant le raccordement des eaux usées du secteur "Les Vernes".

M. Jean-Marc Ropraz : alors, d'après ce qui est dit, ça veut dire que les réserves, actuellement, ne sont pas disponibles pour couvrir l'investissement ! C'est ça ?

M. Claude Thürler : Il est vrai que la question de M. Ropraz s'est également posée lors de la séance de la Commission financière qui s'est demandé pourquoi le financement était prévu par emprunt bancaire alors qu'il y a des réserves. On a obtenu les mêmes réponses que vous. En prenant les engagements déjà votés, les réserves ne sont probablement pas suffisantes pour réaliser ces nouveaux investissements. Par acquis de prévisions, la Commune prévoit un financement par emprunt bancaire. Par contre, le jour où cet investissement sera réalisé, si la réserve est encore suffisante, l'emprunt bancaire ne sera pas effectué. C'est ce qui est également souhaité par la Commission financière dans le cadre de l'examen des investissements.

M. Jean-Marc Ropraz : merci beaucoup d'avoir précisé cela.

du 26 mai 2014

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte, par main levée et à l'unanimité, le crédit pour le raccordement des eaux usées du secteur "Les Vernes".

Tractandum 7.- Reconstruction de la buvette du FC - cautionnement et participation de la commune.- Présentation par M. Daniel Tercier

Le Football-Club de Vuadens envisage de reconstruire la buvette du stade des Colombettes, ainsi que la rénovation des anciens vestiaires.

Les vestiaires datent du début des années 70. Peu ou pas isolés, ils sont équipés d'un chauffage électrique devenu caduc. Les fonds, les fenêtres, les douches et la toiture ont besoin d'être changés. Chaque saison, le club compte dans ses rangs un peu plus de filles qui se retrouvent à l'étroit dans leur vestiaire.

La cabane est une cabane de chantier de l'A12. Malgré de nombreux travaux, elle se fait vieille. Porte, plancher, façades et cuisine ont vécu. Bien qu'aucunement considérée comme infrastructure sportive à proprement dite, elle permet au club d'engranger de précieux revenus et à tous de partager de bons moments en société. Sa location rencontre un franc succès.

Le Football-Club de Vuadens compte 215 membres actifs, toutes ligues confondues et son budget annuel est de Fr. 103'000.--

Le Conseil communal soutient ce projet en proposant de cautionner l'emprunt de Fr. 250'000.-- et de participer financièrement à hauteur de Fr. 60'000.--.

Le coût total est de Fr. 620'000.--. Le FC a des fonds propres, des subventions, des aides privées et des travaux qui seront effectués par ses membres, pour un total estimé à Fr. 310'000.--. Ils va faire un emprunt bancaire que la commune devrait cautionner pour Fr. 250'000.--, et il lui manque Fr. 60'000.-- correspondant à la participation communale proposée pour cette société.

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Claude Thürler : concernant l'objectif et le cautionnement pour la reconstruction de la buvette du FC, soit un cautionnement pour un montant de Fr. 250'000.-- et une participation de la commune pour un montant de Fr. 60'000.--, la Commission financière donne un préavis favorable en regrettant qu'il n'y ait pas eu de réflexion globale concernant les infrastructures sportives nécessaires pour le futur développement de notre commune.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant le cautionnement et la participation communale.

Aucune question n'est posée à ce sujet et il est donc passé au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. Le cautionnement et la participation communale pour la reconstruction de la buvette du FC, tels que présentés, sont acceptés par main levée à l'unanimité.

M. Daniel Tercier remercie l'assemblée au nom du Football-Club.

du 26 mai 2014

Tractandum 8.- Modification des limites communales Bulle-Vuadens.- Présentation par M. Daniel Tercier

L'article 630 situé "En Sous-Crêt" appartient à la Ville de Bulle en tant que propriétaire privé. Cet article est en zone d'activité. La Ville de Bulle a prévu et a déjà un contrat de vente avec l'entreprise Liebherr pour son développement futur. Ce terrain se situe sur le territoire de la commune de Vuadens.

Selon l'article 96 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, l'équipement de base qui comprend les routes principales collectrices et leur raccordement, les installations et conduites d'approvisionnement en énergie, en eau potable et la défense d'incendie, ainsi que les installations nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux, sont à la charge de la commune de territoire, donc de Vuadens.

En tant que propriétaire, la commune de Bulle vend le terrain, mais la commune de Vuadens, en tant que commune territoriale, devra payer l'équipement de base lorsque ce terrain sera vendu à Liebherr. Selon les renseignements obtenus auprès de la Ville de Bulle, la facture est estimée entre Fr. 800'000.-- et 1 million de francs au minimum.

En plus, il est probable que Liebherr demande à futur un passage sous la ligne de chemin de fer dont le coût est prévu à raison d'un à trois millions de francs.

Le Conseil communal est favorable à cet échange de limites pour éviter des frais que la commune devra supporter dans 4 ou 5 ans.

Les anciennes et les nouvelles limites sont présentées à l'écran. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cette modification de limites qui a déjà été acceptée par le Conseil général de Bulle.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant cette modification de limites communales.

M. Jean-Marc Ropraz : dans quelle zone se trouve le terrain en question ?

M. Daniel Tercier : en zone d'activité.

M. Jean-Marc Ropraz : et l'échange est prévu un mètre pour un mètre ?

M. Daniel Tercier : l'échange est effectivement prévu un mètre pour un mètre. Mais, si la commune de Vuadens doit équiper ce terrain, elle devra construire tous les aménagements, collecteurs, approvisionnement en eau depuis Vuadens, etc. Des règlements devront être faits avec la Ville de Bulle. C'est une opération financière d'envergure, à futur.

Il faut également se rendre à l'évidence que ce terrain n'appartient pas à la commune de Vuadens. Le fonds se trouve sur le territoire de notre commune qui devra l'équiper.

M. Jean-Marc Ropraz : si la commune de Vuadens vendait ce terrain, c'est elle qui encaisserait la contre-valeur ?

M. Daniel Tercier : oui, si la commune de Vuadens était propriétaire, ce qui n'est en l'occurrence pas le cas. Si la commune de Vuadens était propriétaire, le Conseil communal ne proposerait pas cette modification de limites.

M. François Morand : peut-on savoir qui est le propriétaire ?

M. Daniel Tercier : c'est la Ville de Bulle qui est propriétaire de ces 42'000 m² sur le territoire de Vuadens.

M. François Morand : c'est une enclave sur la commune de Vuadens ?

M. Daniel Tercier : ce n'est pas une enclave, mais une propriété sur le territoire de Vuadens.

M. Claude Thürler : Concernant la modification des limites communales, la Commission financière n'est pas amenée à se prononcer, car il n'y a pas d'investissements directs.

du 26 mai 2014

Néanmoins, du point de vue technique comme cela a été présenté, l'équipement de détail est en principe à la charge du propriétaire, donc la commune de Bulle. Par contre, l'équipement de base est à la charge de la commune où se trouve le terrain en question, donc Vuadens.

Or, si l'équipement de base est réalisé par la commune propriétaire, il fait l'objet d'un projet plus rationnel car l'équipement de la zone prévu par la commune voisine ne se limite pas à la partie supérieure de ce secteur mais bien à tout le secteur situé le long de la ligne de chemin de fer.

Pour la commune de Vuadens, il n'y a pas de réelle synergie qui permettrait d'entrevoir une quelconque récupération dans les prochaines années. Une globalisation de la zone ne pourrait être envisagée qu'en cas d'accord à des règlements applicables aux deux communes.

Du point de vue économique, les surfaces échangées sont positives à notre commune. En cas de vente effective, l'impôt sur les droits de mutation devrait être reversé par la commune de Bulle. Par contre, l'investissement pour l'équipement de base ne serait pas à assumer par notre commune. Ces avantages indirects doivent donc être pris en considération. En cas de refus de cette modification de limites, ce n'est certainement pas l'impôt sur les personnes morales qui va pouvoir compenser l'investissement à consentir. A ce jour, il est difficile de trouver des arguments objectivement négatifs à cet échange.

On parle beaucoup d'implantation de nouvelles entreprises. C'est toujours important mais il ne faut cependant pas oublier le soutien aux entreprises et artisans qui sont déjà présents. L'entreprise Liebherr a certes son siège à Bulle mais représente certainement le plus grand employeur des résidents de Vuadens.

Ainsi, principalement du point de vue économique, la Commission financière recommande de voter favorablement cette modification de limites.

M. Nicolas Progin : vous dites que ce terrain est constructible mais, dans deux ans, ne faudra-t-il pas remodeler les limites parce qu'ils voudront venir bâtir de ce côté ?

M. Daniel Tercier : vous connaissez tous la nouvelle LAT qui est sortie en début d'année. Pour mettre en zone du terrain, il faut trouver des compensations dans des autres communes où des terrains ont été dézonés. Là, il s'agit de terrains d'importance cantonale. Peut-être trouveront-ils une solution mais passer outre la loi.

M. Louis Clément : La commune de Bulle accepte-t-elle de perdre 3'400 m² ?

Réponse affirmative de M. Daniel Tercier qui précise que les lignes ont été tirées par ladite commune.

M. Gabriel Genoud : qui est propriétaire de la nouvelle surface prévue pour Vuadens ?

M. Daniel Tercier : il s'agit de la famille Moret de Sous-Crêt.

M. Gabriel Genoud : cette surface se trouve entièrement sur le domaine de Sous-Crêt ?

Réponse affirmative de M. Daniel Tercier

La parole n'étant plus demandée, la modification des limites communales Bulle-Vuadens est soumise au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte cette modification par main levée à la majorité (1 opposition).

Tractandum 9.- Décision sur la mise en votation d'un Conseil général.- Présentation par M. Daniel Tercier

Lors de l'assemblée du 10 décembre 2012, la demande d'étude d'instauration d'un Conseil général a été acceptée. Ce soir, l'assemblée doit se prononcer seulement sur la mise en

du 26 mai 2014

votation d'un Conseil général. Si l'assemblée l'accepte, le Conseil communal devra agender cette votation populaire pour cet automne.

Ce qui est maintenu et ce qui change :

- Pour l'exécutif, en cas de maintien de l'assemblée communale, le Conseil communal sera toujours composé de 9 ou 7 membres pour les 5 ans. Il en sera de même en cas d'instauration d'un Conseil général.
- Pour le législatif, en cas de maintien de l'assemblée communale, tous les citoyens peuvent y participer comme maintenant. En cas de Conseil général, 30 membres élus tous les 5 ans pour représenter les citoyens. La fréquence est la même pour l'assemblée communale et le Conseil général, soit un minimum de 2 fois par année pour les assemblées de printemps et d'automne.

Les Commissions

Actuellement, les commissions suivantes sont instituées, à savoir les commissions financière, d'aménagement, des naturalisations, du Foyer St-Vincent, du feu, scolaire et du Fonds Louis Guigoz.

Avec le Conseil général, la constitution de commissions est libre et dépendra du règlement du Conseil général. Par contre, les commissions financière, d'aménagement et des naturalisations sont obligatoires. Les membres de la Commission financière doivent être des conseillers généraux.

Droit d'initiative

Pour l'assemblée communale, le nombre de signatures équivalent à 1/10 du corps électoral, Ce principe est identique pour le Conseil général.

Droit de recours ou de référendum

Les décisions de l'assemblée communale sont définitives, pas de droit de référendum. Droit de recours auprès de la Préfecture.

Pour le Conseil général, le droit de référendum contre les décisions du Conseil général : nombre de signatures équivalent à 1/10 du corps électoral. Pas de droit de recours des citoyens.

Inconvénients

- Perte de démocratie directe : les citoyens peuvent participer en tant qu'auditeurs aux séances du Conseil général, mais n'y sont actifs, donc ne peuvent pas prendre la parole;
- Travail supplémentaire pour l'administration : par exemple la préparation des dossiers destinés aux conseillers généraux;
- Coût : entre Fr. 10'000.-- et Fr. 15'000.--, soit 0.10 à 0.15 % du budget 2014 qui se monte à quelque 9 millions de francs;
- La politisation est possible avec le dépôt de listes partisans, ou d'entente communale sans coloration politique. Chaque citoyen ou groupe de citoyens peut déposer une liste sous une dénomination de son choix.

Avantages

- Connaissance approfondie des dossiers soumis à la décision du Conseil général;
- Cohésion renforcée entre l'Exécutif et le Législatif;
- Meilleure représentativité de l'ensemble des citoyens et de leurs intérêts. Depuis quelques années, les assemblées comptent en moyenne 70 personnes, soit 5 % des citoyens;

du 26 mai 2014

- Les « lobbies » seront plus difficiles à se former;
- Il y aura un soutien actif des conseillers généraux au travail des conseillers communaux;
- Le recrutement possible de candidats au Conseil communal parmi les conseillers généraux, mieux au courant des affaires communales.

Décision

En cas de oui, une votation communale sera organisée en 2014, soit le 28 septembre ou le 30 novembre, en même temps que des votations fédérales. Cette votation permettra à tous les citoyens de Vuadens de se prononcer sur la mise en place d'un Conseil général pour 2016.

En cas de non, le processus s'arrête ce soir au niveau de l'assemblée communale. Une initiative communale pourrait alors être lancée par un groupe de citoyens pour que la votation ait lieu.

La discussion est ouverte concernant ce Conseil général en rappelant que l'assemblée de ce soir doit décider si elle veut ou ne veut pas faire voter tous les citoyens du village sur cet objet.

M. Patrick Genoud : personnellement, je vois 3 points qui semblent importants pour l'avenir de la commune par rapport à ce projet :

- L'amélioration de la connaissance des dossiers qui sont présentés en assemblée communale. On a vu ce soir que l'assemblée doit prendre des décisions sur des dossiers techniques dont chacun n'a pas forcément connaissance bien que ceux-ci ont pu être consultés au bureau communal. Au niveau d'un Conseil général, en place durant 5 ans, on voit mieux le suivi de ces dossiers;
- La représentabilité : sur les 5 dernières années, environ 70 personnes ont assisté aux séances de l'assemblée sur un nombre d'habitants constamment en progression. Plusieurs citoyens participent aux assemblées communales mais chacun y vient seul, sans représenter personne. Au Conseil général, il y aura 30 personnes. Chaque conseiller général sera élu, donc avec une certaine représentativité d'autres citoyens qui ne viennent pas forcément aux assemblées;
- Par rapport au Conseil communal, en discutant avec d'anciens conseillers communaux, il est ressorti que certains se sont trouvés seuls dans leur fonction. Il n'est pas forcément évident de prendre des décisions, voire de monter un dossier, en face d'une assemblée communale qui peut être complètement différente d'une fois à l'autre. Il peut y avoir des groupes de citoyens qui seront une fois pour un objet et une fois opposés. Les tractanda correspondent à un menu à la carte et de plus en plus de citoyens viennent en fonction du programme. Dans ce contexte, les décisions ne sont pas toujours prises dans l'intérêt de la commune.

Ce soir, on se prépare pour aller vers la votation qui devrait avoir lieu cet automne. Juste avant cette votation, on fera encore certainement une séance d'information pour entrer un peu plus dans le détail sur certains points.

M. Eric Gremaud : le nombre de conseillers généraux est fixé à 30. Sur quelle base ce nombre est-il fixé ? Existe-t-il un règlement ?

M. Patrick Genoud : dans la loi sur les communes, il est indiqué que, pour un Conseil général, le nombre est de 30 membres dans les communes de moins de 2'500 habitants. C'est conseillé mais pas forcément obligatoire. Le nombre passe ensuite à 50 membres pour les communes entre 2500 à 10'000 habitants et à 80 membres au-delà de 10'000 habitants.

du 26 mai 2014

M. René Ottoz : comment ça se passe en cas de démissions au Conseil général ? Au niveau du Conseil communal, on a déjà du mal de trouver un candidat pour remplacer une seule personne.

M. Daniel Bovigny : le système est identique à celui appliqué pour le Conseil communal du fait que l'élection a lieu selon le système proportionnel et qu'il y a donc des viennent-ensuite. Si ces derniers n'acceptent pas leur élection, il y a élection complémentaire.

M. Christophe Yenni : suite à la réponse donnée à M. Gremaud, finalement, il y a encore maintenant 70 personnes qui font la pluie et le beau temps mais, en réalité, elles sont plus près des 30 compte tenu de celles qui ne votent pas. Finalement, avec un Conseil général de 30 membres, on se trouve finalement au statu quo ?

M. Patrick Genoud : on ne peut pas dire qu'il y aura statu quo. Lors de certaines assemblées, il y a eu 200 personnes mais on peut aussi n'avoir que 30 personnes en assemblée. Mais ça ne change rien au niveau de sa propre décision qui ne représente personne. Ce participant ne vient à l'assemblée que pour lui, éventuellement en fonction du programme établi. Par contre, les conseillers généraux sont élus pour 5 ans et doivent normalement être présents à toutes les séances. Un Conseil général est donc plus représentatif du village.

M. Alain Genoud : vous parlez d'une meilleure représentativité. Mais est-ce que les minorités sont vraiment bien représentées au Conseil général ? Lors des élections, des groupes minoritaires sont élus mais sont-ils bien représentés au sein d'un Conseil général ?

M. Patrick Genoud : effectivement, tout se passera lors des élections. Il faudra de bons représentants à certaines minorités qui voudraient avoir leur mot à dire dans le Conseil général. Il faudra que ces gens de cette minorité se mettent à disposition pour être élus et accéder au Conseil général. Après, il n'y aura plus la possibilité d'avoir des lobbies pour tel ou tel objet.

M. François Morand : on voit qu'au niveau fédéral, chaque voix compte. On l'a vu lors de la votation des "Grippen" où les citoyens ont eu droit à la parole. Je trouve un peu dommageable que, dans une commune, les citoyens n'aient plus droit à des décisions, même si ce sont des lobbies. Mais un menu à la carte concerne tous les citoyens et, lorsqu'un citoyen est plus concerné que l'autre, il va voter pour le bien de la commune et je pense que, de ce côté-là, chaque citoyen devrait venir plus souvent aux assemblées pour mettre la pression sur le Conseil communal et que le Conseil communal soit plus transparent.

Mlle Sandy Maillard : C'est son avis mais je pense que l'avantage du Conseil général, c'est en fait que ce sont les citoyens de Vuadens qui éliront les personnes qui vont faire partie du Conseil général. Donc, c'est nous-mêmes qui choisirons les personnes qui vont nous représenter 2 à 3 fois par année dans le cadre du Conseil général. Et c'est la même chose dans le cadre du Conseil communal, c'est nous qui élisons ces personnes. Donc, s'il y a un problème de transparence sur ce qu'on découvre, faudrait-il peut-être que les citoyens se remettent en question sur les votes qu'ils ont faits. Si certains pensent qu'un Conseil général irait à l'encontre du bien commun de l'ensemble des citoyens de Vuadens, ils doivent se rendre compte que les élus des deux Conseils seront choisis par eux-mêmes, respectivement par tous les citoyens de Vuadens.

Aucune autre question ou remarque n'est formulée. L'objet est soumis au vote en rappelant que l'objet porte uniquement sur l'organisation d'une votation en automne prochain et non pas sur l'instauration du Conseil général. Le bulletin secret n'est requis que par une personne, donc un nombre inférieur au 20 % des participants. L'assemblée communale vote donc par main levée et accepte, à la majorité (21 oppositions), la mise en votation en automne 2014 d'un Conseil général.

du 26 mai 2014

Tractandum 10.- Informations.-

M. Daniel Tercier communique les informations suivantes :

Nouveau conseiller communal

M. Christophe Yenni a été élu au Conseil communal le 18 mai dernier. Il prendra ses fonctions le 3 juin après avoir été assermenté par le Préfet.

Pilier public

Le nouveau pilier public va être mis en service prochainement, à la Place de la Gare, près de l'entrée du bureau communal. Toutes les informations y seront regroupées. L'ancien pilier public, sur les murs de l'église, sera désaffecté. Ne subsisteront que les informations concernant la paroisse.

Bumotec

Les différents permis de construire ont été délivrés par les Services de l'Etat et la Préfecture. Après un passage à l'Office fédéral du développement territorial, à Berne, le dossier Bumotec a maintenant toutes les autorisations requises. Les constructions peuvent démarrer. Elles devraient débuter la semaine prochaine.

Tractandum 11.- Divers.-

M. Daniel Tercier ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Ropraz : concernant Bumotec, on a pu voir dans la presse de cette semaine que le dossier est passé à la raclette vis-à-vis de l'Office fédéral. Maintenant, 33'000 m² vont être vendus à Bumotec. L'investissement pour les infrastructures était prévu au départ pour 80'000 m². Est-ce que cette vente de terrain vaut encore la peine et va-t-elle encore rapporter quelque chose à la commune ?

M. Daniel Tercier : la vente va rapporter un peu plus de 5 millions de francs et les infrastructures vont coûter environ 2 millions de francs. Il va donc rester environ 3 millions de francs de bénéfice.

M. Bernard Sudan : J'ai une question au Conseil communal par rapport au trottoir du Maupas. Est-ce que le Conseil communal a l'intention de traiter ce dossier. Je pose cette question parce qu'il en a été discuté en 2010 et que j'ai même ici une lettre signée du syndic et de la secrétaire comme quoi le projet du trottoir allait être présenté à l'assemblée de l'automne 2010. Depuis lors, bien quelques assemblées ont eu lieu, plus de nouvelles concernant ce dossier. Est-ce qu'on peut avoir un peu de considérants à ce sujet sachant que les travaux de l'Entreprise Bumotec ont commencé. Selon les informations, les mouvements des véhicules par jour auront lieu en plus du trafic actuel. Ces mouvements de véhicules auront lieu, bien sûr, le matin de bonne heure, aux heures de midi et en fin de journée. Donc, ça devient vraiment primordial de s'occuper de l'aménagement de ce bord de route.

M. Daniel Tercier : ce trottoir est un vieux serpent de mer. Il a été mis deux fois sur la table. Je pense que, avec les arguments de M. Sudan, nous devrions envisager de le représenter cet automne bien que je ne puisse pas vous le certifier. Quant à Bumotec, pour information, cette entreprise n'a que 150 places de parc pour les véhicules. De plus, elle disposera d'une cantine pour les repas de midi. Donc, les 500 trajets/jours ne seront pas spécialement atteints. Toutefois, le Conseil communal prend note de la remarque et de la demande de M. Sudan.

du 26 mai 2014

M. Bernard Sudan : le mouvement de 500 véhicules par jour n'a pas été inventé. Il a été présenté lors de l'assemblée d'information. Je sais que la personne en question a parlé d'une augmentation de 0,5 % du trafic actuel. Pour un quartier de villas, un tel taux peut paraître insignifiant. Par contre, l'incidence est différente sur un tronçon de route cantonale.

M. François Morand : j'aimerais revenir sur le point du pont du Margy. Beaucoup de gens ont emprunté ce pont et je trouve qu'à l'heure actuelle ce n'est pas une réussite avec toute la technologie existante. On se croirait au moyen âge des ponts voûtés. On nous a répondu que ça irait beaucoup mieux avec le nouveau revêtement. J'ai remarqué que le nouveau revêtement y est mais ça ne va pas mieux et en plus, sur le pont, ils ont réussi à faire des "gouilles" quand il pleut. Je trouve donc que c'est assez exceptionnel à notre époque et j'aimerais savoir ce qu'il en est au sujet de ce pont.

M. Daniel Tercier : comme vous le savez, M. Morand, le dossier est en main de la Préfecture. Vous avez demandé à M. le Préfet de gérer ce dossier. Nous attendons sa réponse, comme vous d'ailleurs.

M. François Morand : oui, mais concernant la gouille, c'est quand même une mauvaise facture lors de la réalisation du revêtement.

M. Daniel Tercier : nous allons examiner la question de cette gouille avec le réalisateur des travaux.

M. Jean-Marc Ropraz : est-ce que c'est la Préfecture qui est intervenue au niveau de ce pont parce il y a eu un mauvais travail ?

M. Daniel Tercier : c'est un groupe d'agriculteurs, avec M. Morand, qui ont demandé une entrevue à M. le Préfet pour étudier le dossier de ce pont et M. le Préfet a demandé des renseignements à plusieurs autorités et au constructeur du pont. Nous n'avons pas la réponse de M. le Préfet actuellement.

M. Jean-François Devaud : Il apparaît qu'il y a de moins en moins de rentrées d'impôt. Est-ce que la commune s'intéresse à cette question compte tenu d'un accroissement de la population et d'une diminution régulière de la masse des impôts communaux ? Comment peut-on expliquer cette situation ?

M. Paul-Henri Donzallaz : dans le rapport sur les comptes, il est mentionné que les impôts ont diminué d'une centaine de milliers de francs ou 0.7 % par rapport au budget mais pas par rapport aux années précédentes.

M. Claude Thürler : Concernant le cas Bumotec, je tiens à préciser quelques chiffres qui ont été présentés en décembre 2012, soit :

- vente de 33'000 m² à Fr. 135.--, soit à peu près 4,5 millions de francs
- coût d'équipements pour 2,4 millions de francs
- remboursement de la dette de Fr. 1'166'350.--
- soit un bénéfice escompté d'environ Fr. 800'000.--

Je suis très content d'apprendre qu'on aura un bénéfice bien plus représentatif.

M. Daniel Tercier : si vous vous souvenez, le prix initial était de Fr. 135.-- mais, lors de l'assemblée, la vente a été décidée pour le prix de Fr. 155.--. Concernant le coût des travaux, il s'agissait d'une estimation. Maintenant que les soumissions sont rentrées, nous approchons les 2 millions de francs alors que le devis était de 2,4 millions.

M. Eric Gremaud : j'ai juste un point concernant la suite à donner pour une prochaine étude du trottoir du Maupas. Il y a environ 3 ans, les bordiers de la route principale ont eu la visite de l'ingénieur de l'Office des routes qui a parlé notamment d'un nouveau revêtement silencieux qui était à l'époque à l'essai dans la région du lac de Morat. Suite à la demande de M. Sudan, serait-il possible de continuer là-dessus et de voir pour synchroniser les affaires

du 26 mai 2014

avec les fondements existants. De plus, depuis que l'accotement a été fait le long de la route du Maupas, il y a un caniveau qui est pratiquement vide. Il faudrait en tenir compte pour améliorer les installations, par exemple par le télé-réseau. Est-ce que vous pouvez vous pencher un petit peu sur notre quartier, à la sortie Ouest ?

M. Daniel Tercier : nous prenons note de votre remarque.

Aucune autre question ou suggestion n'est formulée. M. Daniel Tercier remercie les personnes présentes de leur participation et leur souhaite de belles vacances et un bon été.

L'assemblée est levée à 21h25.

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier